



**Assemblée générale 2015-2016 de
l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
1^{ère} Assemblée générale spéciale
Automne 2015
Mercredi 28 octobre 2015
16h00
Local A8-334
Procès-verbal**

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Charles-Olivier Parent propose l'ouverture de l'Assemblée générale. La proposition est appuyée par Justin Chenel.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est ouverte à 16 h 12.

2. (D) Désignation du présidium

Maude Benoit-Charbonneau propose Léo Fugazza comme Président d'assemblée et Nicolas Désilets-Laforge comme Secrétaire d'assemblée. La proposition est appuyée par Jean-Michel Baril.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. (D) Adoption de l'ordre du jour

Nicolas Delisle-Godin propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. La proposition est appuyée par Laury-Ann Bernier.

L'ordre du jour serait le suivant:

- 1. Ouverture de l'Assemblée générale***
- 2. (D) Désignation du présidium***
- 3. (D) Adoption de l'ordre du jour***
- 4. (D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 septembre 2015***
- 5. (D) Proposition de modification des Règlements généraux de l'AGED***
- 6. (D) Position sur le document « 10 milliards de solutions »***
- 7. (D) Grève***
- 8. Varia***
- 9. Fermeture de l'Assemblée générale***

**Charles-Olivier Parent propose d'amener l'ordre du jour pour retirer le point «Proposition de modification des Règlements généraux de l'AGED»
L'amendement est appuyé par Béatrice Letellier.**

Laury-Ann Bernier pense qu'il faudrait garder le point, puisqu'il semble être une erreur de rédaction dans les *Règlements généraux* et, par conséquent, les *Règlements généraux* semblent ne pas être 100% conformes à ce qu'elle devrait être.

Félix Brissette souligne que la raison pour laquelle le conseil exécutif propose de l'enlever n'est pas que l'on ne veut plus en parler, mais bien que l'on est en train de regarder avec le journal l'Obiter les options de modification aux *Règlements généraux* qui pourrait avantager le journal ainsi que l'AGED. Retirer l'Obiter en tant que comité membre de l'AGED pourrait leur porter préjudice et il croit que l'on peut s'entendre que cela n'est pas souhaitable pour notre journal étudiant de la faculté.

Étienne Tremblay, représentant de l'Obiter, précise que les membres de l'Obiter sont en train de regarder les options à l'interne et qu'une solution devrait être soumise au conseil exécutif et ensuite en assemblée générale sous peu.

Laury-Ann Bernier pense que la présence d'une coquille dans les *Règlements généraux* au sujet de l'Obiter provient d'une décision prise en assemblée générale et que cela serait d'un non-sens de les garder ainsi.

Olivier Leblanc souligne que le retrait de la coquille présente dans les *Règlements généraux* aurait pour effet de légitimer complètement les *Règlements généraux*.

Tristan Bérubé souligne que le fait d'avoir une coquille dans les *Règlements généraux*, présentement, n'a aucun impact sur la gestion de la corporation. Ce serait donc mieux d'enlever le point pour avoir plus de temps pour songer à de nouvelles alternatives.

Ali Sbai pense qu'une mise en dépôt serait préférable.

La question préalable est demandée.

La présidence d'assemblée constate que plus des deux tiers de l'assemblée sont prêts à voter.

Vote sur l'amendement:

La présidence d'assemblée constate une majorité en faveur de l'amendement.

L'amendement est adopté à majorité.

L'ordre du jour serait le suivant:

1. *Ouverture de l'Assemblée générale*
2. *(D) Désignation du présidium*
3. *(D) Adoption de l'ordre du jour*
4. *(D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 septembre 2015*
5. *(D) Position sur le document « 10 milliards de solutions »*
6. *(D) Grève*
7. *Varia*
8. *Fermeture de l'Assemblée générale*

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant:

1. **Ouverture de l'Assemblée générale**
2. **(D) Désignation du présidium**
3. **(D) Adoption de l'ordre du jour**
4. **(D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 septembre 2015**
5. **(D) Position sur le document « 10 milliards de solutions »**
6. **(D) Grève**
7. **Varia**
8. **Fermeture de l'Assemblée générale**

4. (D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 septembre 2015

Olivier Leblanc propose l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 septembre 2015. La proposition est appuyée par Nicolas Delisle-Godin.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. (D) Position sur le document « 10 milliards de solutions »

Philippe Bédard souligne à l'assemblée que les exécutants de l'AGED qui prendront parole durant la séance le feront à titre personnel. Il ne faut donc pas tenir pour acquis

que ce qu'un exécutant dit reflète l'opinion du Conseil exécutif. Les exécutants sont aussi des membres cotisants et ont le droit de s'adresser à l'assemblée à titre personnel.

Laury-Ann Bernier souligne que la raison pour laquelle ce point est à l'ordre du jour est que le document est en lien direct avec le point grève qui suit. De plus, lors du Conseil des membres de la FEUS, les représentants n'ont pas pu se positionner sur le document étant donné qu'ils n'avaient aucune position de la part des membres de l'AGED à ce sujet.

Nicolas Gagnon déplore le fait que le document, qui comporte 30 pages, ait été publié sur le groupe Facebook de l'AGED seulement 3 heures avant l'assemblée.

Laury-Ann Bernier souligne que le document se trouvait facilement sur internet et qu'elle pense que chaque membre aurait pu prendre l'initiative de le chercher à la suite de la publication de l'ordre du jour qui a été publié environ une semaine avant l'assemblée.

Émile Soucy demande s'il serait possible d'avoir un bref résumé du document.

Laury-Ann Bernier résume le document. En bref, le document avance que les mesures d'austérité prises par le gouvernement présentement sont inappropriées. Le document propose moult solutions fiscales alternatives. Par exemple, changer la façon de taxer les entreprises. La FEUS veut que l'on prenne position sur le document pour qu'elle puisse condamner l'austérité en ayant des solutions à proposer.

Catherine Boisvenue demande qui a composé le document.

La présidence d'assemblée fait la lecture du signataire du document, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

Laury-Ann Bernier ajoute que c'est en majeure partie la coalition main rouge qui l'a écrit. La coalition main rouge est un regroupement de syndicats qui s'oppose à la privatisation des services publics depuis le gouvernement Charest.

Olivier Leblanc demande à l'assemblée comment celles-ci pourrait se positionner par rapport à ce document.

Ali Sbai pense que le document présente un contenu riche en information susceptible de convaincre certaines personnes que les mesures d'austérité actuelles ne sont pas optimales.

Nicolas Gagnon considère que 18 propositions c'est beaucoup trop de positions pour que des gens qui ne l'ont pas lu puissent prendre une décision éclairée.

Nicolas Gagnon propose la mise en dépôt du point «Position sur le document «10 milliards de solutions» ». La proposition est appuyée par Julien Dubois.

Nicolas Delisle-Godin pense que la date de reprise du point devrait être avant le conseil des membres de la FEUS qui aura lieu la fin de semaine du 14 novembre 2015.

Le vote est demandé.

Vote sur la proposition:

La présidence d'assemblée constate une majorité en faveur de la proposition.

La proposition est adoptée à majorité.

6. (D) Grève

Justin Chenel propose la tenue d'une plénière de 45 minutes. La proposition est appuyée par Laury-Ann Bernier.

Olivier Leblanc pense qu'une plénière de 45 minutes, c'est vraiment long.

Émilie Vallée propose d'amender la présente proposition pour que temps de plénière soit réduit à 25 minutes. L'amendement est appuyé par Nicolas Delisle-Godin.

Laury-Ann Bernier trouve que 25 minutes semble être un temps plutôt court pour tenir un débat complet et respectable sur la prise de position sur un enjeu aussi important. Elle invite donc l'assemblée à battre la proposition d'amendement.

Rodrigue Trugeon mentionne à l'assemblée que, l'année passée, les interventions étaient limitées à 7 pour chaque partie : pour et contre.

Nicolas Gagnon pense que c'est plus simple d'ajouter un temps de plénière supplémentaire que de subir des arguments qui se suivent et se ressemblent pendant une longue période de temps.

Justin Chenel souligne qu'une plénière prend fin à la fin des tours de parole. Si on n'a plus rien à dire, le point sera alors plus court.

La question préalable est demandée.

La présidence d'assemblée constate que plus des deux tiers de l'assemblée sont prêts à voter.

Vote sur l'amendement:

Pour : 85

Contre : 55

Abstention : 6

L'amendement est adopté à majorité.

La proposition se lit donc: «propose la tenue d'une plénière de 25 minutes.»

William Julien-Courchesne invite l'assemblée à battre pour que l'assemblée ait une proposition d'abord et que, ensuite, on tienne une plénière.

Nicolas Delisle-Godin n'est pas convaincu de l'utilité de la chose étant donné que l'on peut proposer à la suite de la plénière.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée ouvre la plénière de 25 minutes.

Rodrigue Turgeon a rédigé un document sur l'historique des grèves à l'Université de Sherbrooke.

La présidence d'assemblée vérifie s'il y a une objection à la lecture d'un document externe. Aucune objection n'est constatée.

Rodrigue Turgeon explique qu'en 1998, il y a eu une grève des chargés de cours. En 2005, 900 étudiants étaient en grève. En 2011, les employés de soutien ont été en grève durant 4 mois. En 2012, il y a eu moult grèves durant moult mois. En 2014, les employés de soutien ont été en grève durant 2 jours. En 2015, l'AGEFLESH a été en grève du 25 mars au 7 avril. Il y avait 396 votes pour et 390 votes contre. Cette session-ci, l'AGEEFEUS a été en grève du 30 septembre au 3 octobre. Il y avait 559 votes pour et 310 votes contre. L'AGEFLESH était en grève aux mêmes dates. Ces dernières étaient en grève contre les mesures d'austérité du gouvernement libéral. L'AGEG, et la Faculté d'éducation physique sont neutres par rapport à ce sujet. L'AEFA est contre l'austérité, mais pour un retour à l'équilibre budgétaire. L'AGEMUS a déjà été en grève contre les projets de loi 10 et 20, mais leur position demeure floue. L'AGED, l'année passée, était contre la tenue d'une grève le 2 avril 2015 à raison de 153 votes pour et 270 votes contre.

Olivier Surprenant rappelle à l'assemblée que l'AGED a une position contre l'austérité qui est présente à l'Art. 5 du *Cahier de positions de l'AGED* et qui se lit comme suit : «Que l'AGED se positionne contre les mesures d'austérité actuelles, qui vont plus loin que la simple efficacité administrative, mais pour le règlement de la situation économique du Québec et du Canada.» De plus, il rappelle la position de l'AGED sur les frais de scolarité et le réinvestissement présente à l'Art. 12 du *Cahier de position de l'AGED* qui se lit comme suit : «Que l'AGED demande un réinvestissement dans le réseau universitaire, notamment afin de pallier les compressions annoncées ou mises en place depuis janvier 2012, afin de maintenir l'accessibilité aux études.» Il mentionne

à l'assemblée qu'il n'y a toujours pas eu de réinvestissement dans le réseau universitaire et que les coupes dans ce dernier se multiplient.

Philippe Bédard souligne que, peu importe ce qui est voté aujourd'hui, le décanat a avisé le conseil exécutif qu'il n'y aurait pas de levée de cours de la part de la Faculté.

Laury-Ann Bernier demande quand est la prochaine journée de mobilisation nationale au sujet de l'austérité.

Olivier Surprenant lui répond que le 5 novembre, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) organise une manifestation ayant pour thème le réinvestissement dans les services publics à Montréal. De plus, il y a des manifestations organisées par la Coalition main rouge le 28 novembre ainsi que le 5 décembre.

Gabriel Séguin pense que si on a un mandat de grève, mais que les cours ne sont pas levés, ça ne sert à rien d'avoir une position.

Olivier Leblanc pense que l'assemblée devrait se questionner sur ce que cela veut dire que l'AGED soit en grève. Le mouvement a beaucoup d'importance, il voudrait que l'on s'interroge sur le message que le fait qu'une Faculté de droit en grève envoie au sein du mouvement.

Laury-Ann Bernier demande à l'assemblée à quoi ça sert que l'on soit en grève. Pour sa part, elle pense que, même si, plus tard, en tant que qu'avocats ou notaires, les mesures d'austérité nous toucherons plus ou moins, on peut se joindre solidairement au mouvement en compassion avec les gens qui sont touchés durement par ses mesures budgétaires.

Anne Marchand souligne que l'on est tous passés par le système d'éducation et nous en bénéficions encore. Même si nous serons juristes, cela touche des gens que l'on a côtoyés, des gens avec qui nous travaillons aujourd'hui et dans les prochaines années. La base d'une grève est d'envoyer un message clair au gouvernement en tant que citoyen, mais dans notre cas, il serait d'envoyer un message au gouvernement en tant que futurs ambassadeurs de la justice.

Noémie Lalonde déplore le fait que l'on ait remis la proposition sur le document «10 milliards de solutions.» Elle trouve dommage que l'on ne s'informe pas le fond du besoin de la grève.

Nicolas Gagnon pense que la grève n'est qu'un moyen de dernier recours. Il pense que plusieurs autres moyens sont à notre disposition pour envoyer un message clair au gouvernement et que ceux-ci auraient un impact tout aussi grand. Il considère que la grève est un moyen à utiliser seulement lorsque l'on est acculés au pied du mur, après qu'on ait tenté de négocier, et pense que présentement nous ne le sommes pas, notamment à cause de l'état des associations nationales.

Béatrice Letellier souligne que l'austérité ne touche pas seulement l'éducation. En droit, elle pense que, par souci de cohérence, on se doit de dénoncer les injustices sociales.

Anne Marchand mentionne à l'assemblée que les étudiants ne sont pas invités à la table de négociation: ce ne sont que les syndicats. Selon elle, une journée de grève de la part des étudiants montrerait un appui au mouvement qui aurait alors plus de poids.

Catherine Deschamps pense qu'il y a d'autres alternatives à la grève, une pétition par exemple. Elle pense que même si on obtient un mandat de grève à la suite de l'assemblée, seule une minorité de personnes iront manifester surtout considérant qu'il n'y aura pas de levée de cours.

Olivier Surprenant revient sur le point du décanat. Il ne comprend pas pourquoi il ne pourrait pas reprendre les cours, puisqu'ils le font lors des tempêtes de neige par exemple.

Nicolas Gagnon invite l'assemblée à essayer de trouver d'autres moyens de pression.

Laury-Ann Bernier pose une question au conseil exécutif. Elle voudrait savoir ce qu'ils pourraient faire pour nous supporter.

Félix Brissette lui répond d'abord qu'il ne faut pas penser que le décanat est «méchant». Ce sont les premiers à devoir gérer l'impact énorme que les compressions budgétaires sur la faculté. Bref, ils sont vraiment de bonne foi. Le décanat nous a mentionné qu'il fera le plus possible pour que le fait de ne pas assister aux cours ait le moins d'impact possible sur nos études. De plus, il pense qu'il ne faut pas perdre la tête avec le fait de manquer un cours. Concrètement, on peut faire de notre mieux pour demander au décanat que la grève ait le moins d'impact sur les cours de façon générale.

William Julien-Courchesne précise que le mouvement n'est pas né aujourd'hui, mais au printemps 2015. Il y a déjà eu beaucoup de mobilisation et, selon lui, il faut continuer à aller en ce sens

La présidence d'assemblée met fin à la plénière de 25 minutes. Il demande à l'assemblée si il y a une objection à laisser William Julien-Courchesne terminer son tour de parole. Aucune objection n'est constatée.

Considérant que l'AGED s'est positionné à l'encontre des mesures actuelles d'austérité du gouvernement provincial;

Considérant que le gouvernement provincial continue sur la voie des compressions budgétaires, notamment dans le réseau universitaire, sans pour autant régler la situation économique au Québec;

Considérant que ces compressions sont en voies d'affecter les services de l'Université et la viabilité de certains programmes du baccalauréat en droit;

Considérant que l'AGED s'est positionné en faveur du réinvestissement dans les services publics à la hauteur des compressions engagées depuis janvier 2012;

Considérant que se tiendra, le 5 novembre 2015, une manifestation nationale sous le thème du réinvestissement massif dans les services publics;

Considérant que plus de 20 000 étudiants ont déjà un mandat de grève en vue de cette manifestation et que plusieurs associations étudiantes au Québec tiendront prochainement une assemblée pour se positionner face à une possible grève le 5 novembre 2015;

Justin Chenel propose que l'AGED tienne une journée de grève, le 5 novembre 2015 prochain, en désapprobation des compressions budgétaires sans le réseau universitaire;

Que l'AGED exhorte l'administration de la Faculté à s'assurer, comme il leur est possible de le faire, de ne pas perturber, par cette grève, la fin de la session actuelle; et,

Que les exécutants s'assurent de la disponibilité du transport vers Montréal. La proposition est appuyée par Guillaume Sirois.

La présidence d'assemblée explique que les considérants ne font pas partie de la proposition. Le débat doit porter sur la proposition en tant que telle.

La proposition est affichée à l'écran.

Catherine Deschamps demande à l'assemblée s'il y a d'autres facultés de droit en grève.

Olivier Surprenant lui répond que cette année, il ne le sait pas, mais que l'année passée, la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'Université Laval ont voté en faveur d'une grève.

Guillaume Sirois pense que, pour se positionner sur un enjeu de société aussi grand, il faut faire abstraction de nos intérêts personnels. Il invite donc l'assemblée à faire de même. De plus, il pense que ne pas se positionner contre la grève, c'est se positionner pour l'austérité.

Nicolas Gagnon dit qu'il n'est absolument pas d'accord avec la présomption d'appui à l'austérité en cas de positionnement contre la grève. Un positionnement contre la grève peut, selon lui, être facilement justifié par un désaccord avec le moyen de pression.

Catherine Deschamps propose de soumettre le vote de grève au scrutin secret se tenant sur deux jours à des dates déterminées par le conseil exécutif de l'AGED, à l'Endroit, afin que tous ait l'opportunité de voter. La proposition est appuyée par Gabriel-Pilon-Boucher

Valéry Gauthier propose d'amender la proposition pour remplacer «deux jours à des dates déterminées» par «une journée à une date déterminée». L'amendement est appuyée par Stéphanie Bélanger.

Justin Chenel mentionne qu'il a des réserves sur le fait que la proposition de soumission au scrutin et l'amendement auront pour effet de créer des débats de corridors et il craint que ceux-ci, par le manque d'encadrement, soient de mauvais goût. Selon lui, cela aura aussi pour effet de dévaloriser le rôle de l'assemblée générale au sein du processus démocratique de la corporation.

Catherine Deschamps souligne que l'amendement a seulement pour but de rejoindre le plus de personnes pour le vote.

Vote sur l'amendement:

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La proposition se lit donc: «propose de soumettre le vote de grève au scrutin secret se tenant sur une journée à une date déterminée par le conseil exécutif de l'AGED, à l'Endroit, afin que tous ait l'opportunité de voter.»

Catherine Deschamps souligne que le fait de procéder ainsi a pour but de rejoindre le plus de personnes possible qui, elle le rappelle, ont toutes des horaires différents et réalités différentes.

Laury-Ann Bernier souligne que les décisions prises en assemblée générale sont toutes importantes et que le vote à main levée est la façon de fonctionner. Elle ne voit pas pourquoi cette proposition est plus importante que les autres.

Félix Brissette mentionne que c'est une décision qui doit être prise collectivement et le fait qu'environ 150 personnes qui prennent une décision ayant un impact énorme sur environ 800 personnes lui semble illégitime. Il invite donc l'assemblée à voter pour la proposition.

Nicolas Gagnon pense que c'est la meilleure façon de voter pour rejoindre le plus de personnes possible. Selon lui, c'est plus démocratique et la décision aura plus de poids, et ce, peu importe le sens de celle-ci.

Émilie Vallée mentionne que, historiquement, les assemblées générales sont faites pour débattre et que le fait de tenir un vote par référendum favorise une certaine déresponsabilisation des membres qui ne se sont pas présentés à l'assemblée.

Anne Marchand considère que le vote par référendum est pertinent, mais que les gens qui avaient vraiment envie de prendre position sur la grève sont dans la salle présentement, puisque l'assemblée générale a été annoncée assez d'avance pour que tous puissent se libérer pour y assister.

Nicolas Delisle-Godin pense qu'un référendum sans campagne référendaire perd sa pertinence, puisque, de cette façon, on ne peut s'assurer que tout le monde ait eu

l'occasion de s'informer sur la raison de la grève ou de n'importe quel enjeu qui serait sujet à référendum.

La question préalable est demandée.

La présidence d'assemblée constate que plus des deux tiers de l'assemblée sont prêts à voter.

Vote sur la proposition:

Pour : 60

Contre : 76

Abstention : 3

La proposition est battue à majorité.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition précédemment à l'étude: «Que l'AGED tienne une journée de grève, le 5 novembre 2015 prochain, en désapprobation des compressions budgétaires sans le réseau universitaire; Que l'AGED exhorte l'administration de la Faculté à s'assurer, comme il leur est possible de le faire, de ne pas perturber, par cette grève, la fin de la session actuelle; et, Que les exécutants s'assurent de la disponibilité du transport vers Montréal.»

Philippe Bédard invite tout le monde à participer au débat.

Jean-Michel Baril demande de scinder la proposition en deux de la façon suivante :

Première partie de la proposition : «Que l'AGED tienne une journée de grève, le 5 novembre 2015 prochain, en désapprobation des compressions budgétaires sans le réseau universitaire; et,

Que l'AGED exhorte l'administration de la Faculté à s'assurer, comme il leur est possible de le faire, de ne pas perturber, par cette grève, la fin de la session actuelle.»

Deuxième partie de la proposition :

«Que les exécutants s'assurent de la disponibilité du transport vers Montréal.»

La présidence d'assemblée reçoit la demande de scindement et indique à l'assemblée que le débat est sur la première partie de la proposition: «Que l'AGED tienne une journée de grève, le 5 novembre 2015 prochain, en désapprobation des compressions budgétaires sans le réseau universitaire; et, Que l'AGED exhorte l'administration de la Faculté à s'assurer, comme il leur est possible de le faire, de ne pas perturber, par cette grève, la fin de la session actuelle.»

Olivier Surprenant souligne que, si le conseil exécutif obtient le présent mandat, il fera de son mieux pour que le décanat prenne les décisions appropriées en faveur de celui-ci.

Alexandre Baril-Lemire pense que les décisions du gouvernement actuel ne reflètent aucune vision à long terme de l'impact que l'austérité aura. De plus, il pense que, puisque le droit en général jouit d'une opinion favorable de la part de la société et qu'on pourrait apporter une crédibilité et un poids au mouvement actuel en détruisant le préjugé que seuls les artistes et les personnes en sciences humaines sont contre les mesures d'austérité budgétaire du gouvernement libéral.

Élizabeth Roy pense que le mouvement a, présentement, une bonne crédibilité et que le fait que la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke soit en grève n'aura pas d'impact sur la crédibilité du mouvement et sur la résolution des problèmes par rapport aux négociations.

Myriam Jacques invite à voter pour la proposition, puisque l'on pourrait démentir le préjugé que les gens en général ont sur les étudiants en droit et les juristes qui suppose qu'ils sont individualistes.

Christophe Tellier ajoute que lorsque les Faculté de médecine sont entrées en grève le printemps passé, les gens étaient surpris et davantage portés à sortir dans la rue. Étant donné l'opinion favorable de laquelle les juristes bénéficient, il croit qu'il serait bien de l'utiliser de la bonne façon.

Julien Chenel pense que les étudiants en général ont quelque chose à apporter au mouvement, puisque, selon lui, ils forment une masse puissante dans les manifestations.

Philippe Bédard invite à battre la proposition. Il pense que l'équilibre budgétaire est essentiel dans le contexte actuel et que l'austérité n'est qu'un mal nécessaire. Dans un court laps de temps, la dette sera réglée. De plus, il ressent un malaise face au débat sur le rayonnement de la profession de juriste ou des étudiants en droit. Il pense que là n'est pas l'enjeu du débat et invite l'assemblée à avoir un débat de fond.

Laury-Ann Bernier fait la remarque que l'exécutif ne devrait pas décourager le vote par scrutin secret. Elle indique qu'elle demandera le vote par scrutin secret.

La question préalable est demandée.

La présidence d'assemblée constate que plus des deux tiers de l'assemblée sont prêts à voter.

Laury-Ann Bernier demande le vote par scrutin secret.

Nicolas Delisle-Godin demande le vote par main levée.

La présidence d'assemblée vérifie qu'aucune autre méthode de vote n'est demandée. Elle explique que suivant le Code Morin, si le vote à main levée est la méthode utilisée par défaut, l'assemblée peut décider d'user de toute autre méthode de vote prévue par le Code Morin par proposition.

La présidence d'assemblée expose qu'elle considère que le vote par scrutin secret vise à protéger les droits d'une minorité et donc que l'adoption d'une proposition de vote à main levée, en présence d'une proposition de vote par scrutin secret, nécessitera un vote aux deux tiers suivante le Code Morin.

Vote sur la méthode de vote à main levée:

Pour : 112

Contre :15

Abstention : 5

La proposition est adoptée aux deux tiers.

Le vote sur la proposition se fait à main levée.

Vote sur la proposition:

Pour : 75

Contre :59

Abstention : 4

La proposition est adoptée à majorité.

La présidence d'assemblée indique à l'assemblée que le débat est sur la deuxième partie de la proposition: «Que les exécutants s'assurent de la disponibilité du transport vers Montréal.»

Laury-Ann Bernier mentionne que, à sa connaissance, il y a toujours des autobus pour ce genre de grève. Elle demande s'il y aurait possibilité que la FEUS finance les autobus pour se rendre à la manifestation.

Charles-Olivier Parent invite Nicolas Delisle-Godin à répondre.

Nicolas Delisle-Godin mentionne que, en effet, le conseil des membres de la FEUS a parfois voté pour l'organisation d'autobus pour la manifestation. Par contre, la demande devra être faite au conseil d'administration de la FEUS.

Olivier Surprenant souligne qu'il y a possibilité de se greffer aux autobus de l'AGEFLESH pour l'événement.

Félix Brissette pense que Olivier Surprenant peut s'en occuper et invite à battre la proposition.

Nicolas Delisle-Godin souligne que la décision reviendra au conseil d'administration de la FEUS pour ce qui est du financement. Il mentionne au passage que la présente proposition de mandat est légitime, puisque c'est le devoir de l'assemblée de donner des mandats à ses exécutants.

La question préalable est demandée.

La présidence d'assemblée constate que plus des deux tiers de l'assemblée sont prêts à voter.

Vote sur la proposition:

Pour : 33

Contre : 60

Abstention : 25

La proposition est battue à majorité.

Justin Chenel propose la fermeture du point «Grève». La proposition est appuyée par Tristan Bérubé.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Varia

Nicolas Delisle-Godin souligne son malaise face au fait que certains exécutants ont voté contre un mandat qui était proposé de leur être attribué.

Samuel Pétrin souligne son malaise par rapport au vote des exécutants en général.

Rodrigue Turgeon demande l'opinion de l'assemblée sur une idée qu'il a eu lors de son retour de l'école en autobus. Il voudrait demander au doyen de présenter aux étudiants un topo ayant pour thème «les avenues juridiques en matière de justice sociale.»

Félix Brissette appuie l'initiative et lui suggère d'aller voir le CDP pour leur demander leur aide.

Nicolas Delisle-Godin pense que le doyen n'est peut-être pas la meilleure personne pour présenter ce topo, mais appuie tout de même sa démarche.

8. Fermeture de l'Assemblée générale

La présidence d'assemblée constate l'épuisement de l'ordre du jour et déclare la fermeture de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 18 h 17.

Léo Fugazza
Présidence d'assemblée

Nicolas Désilets-Laforge
Secrétaire d'assemblée